

20
23

LES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS en MAURICIE

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER

Un programme qui vient en support pour l'organisation et la tenue de compétitions sportives régionales (incluant les Jeux régionaux en format compétition) interrégionales et provinciales sur le territoire de la Mauricie. Cette aide vient en soutien au comité organisateur.



LES

OBJECTIFS



Augmenter le nombre d'événements sportifs compétitifs en Mauricie.



Soutenir financièrement la tenue d'événements d'envergure régionale, interrégionale et provinciale sur le territoire mauricien.



www.urlsmauricie.com

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ



- La compétition doit être mise en œuvre par une organisation sportive reconnue par sa fédération sportive ou par le RSEQ Mauricie.
- Le comité d'analyse des demandes se réserve le droit de limiter le nombre d'événements soutenus pour une même organisation.
- Afin de déterminer l'envergure de l'événement, il est important de définir les éléments suivants:
 - **compétition régionale:** Au moins deux clubs, associations ou écoles sont interpellés.
 - **compétition interrégionale:** Au moins deux régions participent à la compétition.
 - **compétition provinciale:** Au moins quatre régions sont rassemblées dans le cadre de la compétition.

ÉVÉNEMENTS NON-ADMISSIBLES

- Les événements soutenus par le Programme de soutien aux événements sportifs (PSES) (Plus de 500 participants et ayant un budget supérieur à 50 000\$).
- Les événements qui reçoivent déjà un financement de la part du ministère de l'Éducation du Québec.
- Les compétitions d'envergure nationale (canadienne) et plus.
- Les matchs de ligues, les camps de sélection et les camps d'entraînement.
- Les compétitions de sport électronique et sport motorisé.
- Les événements caritatifs (levée de fonds) et les événements non-sanctionnés par une fédération sportive.

⋮
⋮
⋮
⋮
⋮

MONTANTS POTENTIELS

ÉVÉNEMENT

500 \$
à
2 000 \$

régional

500 \$
à
2 000 \$

interrégional

500 \$
à
2 500 \$

**Jeux régionaux
(JDQ)**

1 000 \$
à
4 000 \$

provincial

DÉPENSES **ADMISSIBLES**

- ▶ Location de plateaux
- ▶ Achat ou location de matériel nécessaire à la tenue de l'événement
- ▶ Rémunération des officiels
- ▶ Frais de déplacement des officiels
- ▶ Publicité et promotion

DÉPENSES **NON-ADMISSIBLES**

- ▶ Récompenses, médailles, trophées
- ▶ Prix de présence
- ▶ Dépenses destinés à un individu (bénévole ou participant)
- ▶ Dépenses relatives à la sécurité
- ▶ Dépenses liées à l'alimentation ou l'hydratation
- ▶ Les taxes
- ▶ Les frais d'hébergement
- ▶ Les thérapeutes sportifs

POUR DÉPOSER UNE DEMANDE



- Remplir le formulaire de demande.
- Celui-ci devra être déposé **un mois** avant l'événement.
- Le montant accordé sera établi en fonction du niveau de compétition, la durée de celle-ci, le nombre de participants et les dépenses prévues.
- Une prévision budgétaire est exigée: revenus et dépenses.
- Les preuves justificatives (reçus et factures) devront être soumises pour que le financement soit versé à la suite de l'événement, au plus tard 90 jours après la tenue de l'événement.
- Le logo de l'URLSM devra apparaître dans les communications de l'événement et sur le site de compétition.
- La subvention pourrait être ajustée à la baisse si les informations reçues ne sont pas conformes à la demande.
- Le soutien financier est disponible jusqu'à l'épuisement des fonds.

POUR DÉPOSER UNE DEMANDE

CLIQUEZ ICI



Pour plus d'informations

HELENE HOUDE



819 691-3075 poste 6538



helene.houde@urlsmauricie.com

ALEX CLOUTIER

819 691-3075 poste 65

alex.cloutier@urlsmauricie.com